

Bilan du fonds ECODO

	2018	2019
Nombre de demandes acceptées	44	54
Demandes concernant l'individualisation des compteurs d'eau froide	35	42
Demandes concernant des investissements en faveur des économies d'eau	9	12
Montant des aides accordées en 2018	44 721 €	204 167 €
Taux de consommation du fonds annuel d'économie d'eau	17 %	77 %

VI - 7 – La performance des services

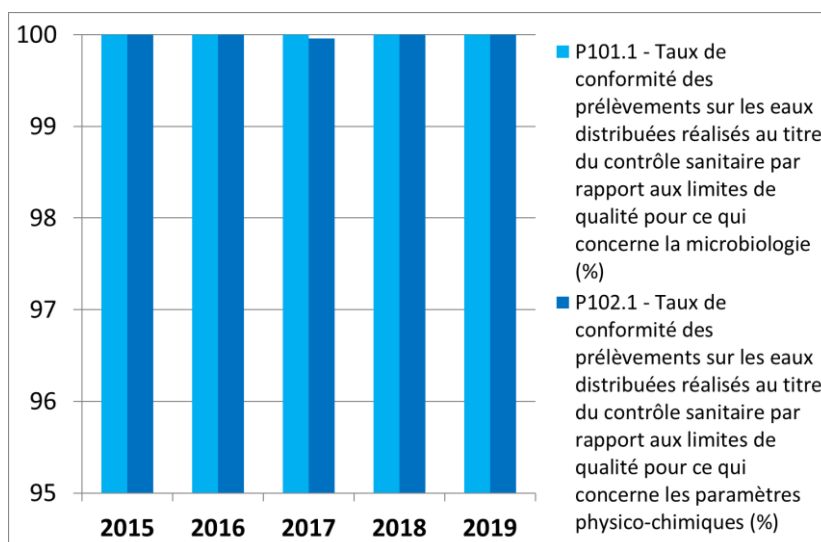
VI - 7 - 1 - Qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée est testée en de nombreux points du réseau de distribution. Les résultats des contrôles de la qualité de l'eau potable réalisés par l'ARS sont consultables pour chaque commune sur le site Internet du Ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Les bilans 2019 de l'ARS sur la qualité de l'eau sur les réseaux de distribution du Bassin Rennais figurent en annexe 3. Les délégataires réalisent par ailleurs une surveillance permanente de la qualité de l'eau en de nombreux points des réseaux.

Tableau 8				
Service	2019 VP.126 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (unité)	2019 P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	2019 VP.128 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (unité)	2019 P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)
01 - Rennes	344	100	344	100
02 - Sud de Rennes	106	100	108	100
03 - Nord de Rennes	111	100	111	100
04 - Secteur Ouest	99	100	99	100
05 - Cesson-Sévigné	32	100	32	100
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	50	100	50	100
08 - Chantepie-Vern	35	100	35	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	20	100	20	100
10 - Le Rheu	19	100	19	100
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	816	100	818	100



A Rennes, un suivi spécifique de la saveur est réalisé par l'exploitant dans un panel de restaurants. On peut noter que sur les 108 dégustations en 2019, 97 % des analyses saveur atteignent la référence de qualité qui correspond à l'absence de goût. Ce taux est en amélioration constante depuis 2013 où il était de 40 %.

- 100% de conformité aux limites de qualité d'eau microbiologiques et physicochimiques
- Un rendement global de réseau à 91,7 %
- Un bon indice linéaire de pertes global à 1,6 m³/km/jour
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale 115/120 à l'échelle de la Collectivité
- 0,8 % de renouvellement du réseau en moyenne sur les 5 dernières années

VI – 7 – 2- Performances des réseaux de distribution

Les performances des réseaux de distribution sont directement liées à la gestion des fuites sur canalisations et branchements (réseau public avant compteur).

La réparation des fuites détectées par les différentes techniques de recherche de fuite ou signalées par des tiers incombe au délégataire chargé de l'exploitation du réseau. Le bilan 2019 de réparation de fuites (hors fuites dues à des casses accidentelles par un tiers) est présenté ci-après par service. Le volume de perte occasionné par une fuite sur le réseau est fonction de la durée de la fuite, du type de rupture, du diamètre et du débit dans la canalisation concernée. Il est difficilement appréciable, notamment du fait que la date de démarrage de la fuite est souvent inconnue.

Tableau 9		
Service	2018 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées	2019 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées
01 - Rennes	48	68
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	28	45
03 - Nord de Rennes	26	19
04 - Secteur Ouest	57	52
05 - Cesson-Sévigné	6	14
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	16	7
08 - Chantepie-Vern	5	8
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1	3
10 - Le Rheu	11	3
12 - Brécé, Nouvoitou	2	inclus dans 02 - Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	2	inclus dans 02 - Sud de Rennes
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	202	219

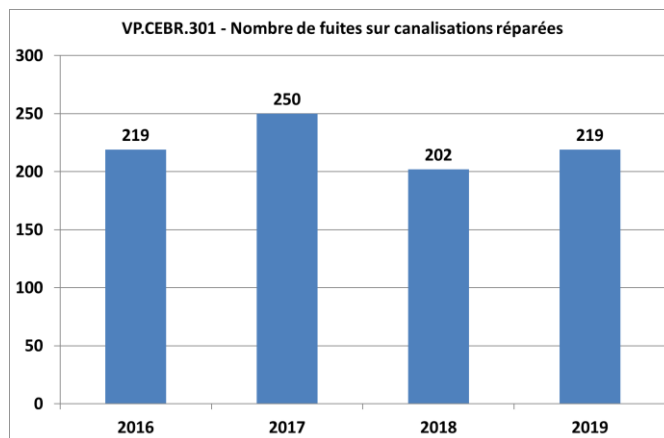
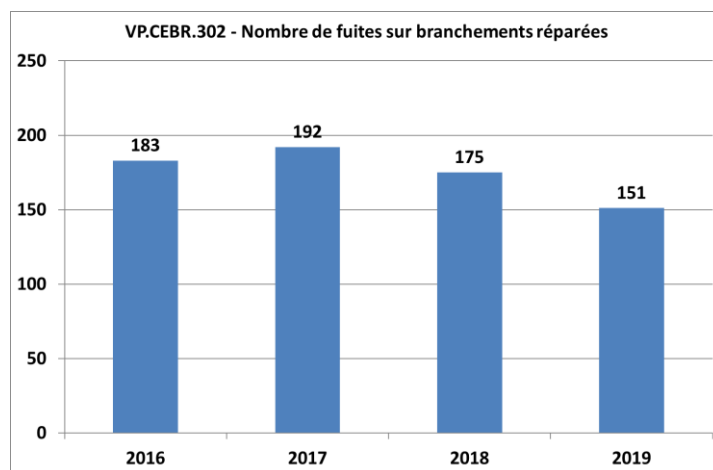


Tableau 9-1		
Service	2018 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées	2019 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées
01 - Rennes	46	42
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	26	31
03 - Nord de Rennes	20	21
04 - Secteur Ouest	19	32
05 - Cesson-Sévigné	8	4
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	11	12
08 - Chantepie-Vern	3	2
09 - St-Jacques-de-la-Lande	31	5
10 - Le Rheu	7	2
12 - Brécé, Nouvoitou	2	inclus dans 02 - Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	2	inclus dans 02 - Sud de Rennes
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	175	151



Le rendement du réseau de distribution correspond au pourcentage du volume ayant circulé dans le réseau qui a été distribué aux abonnés, ou utilisé pour le service. Plus il est proche de 100 % et plus le volume de pertes est faible. Les valeurs constatées sur la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont globalement bonnes, et les rendements sont bien supérieurs à la moyenne nationale (79,8 % - Rapport Eau France-SISPEA 2017 – données 2017).

Tableau 10			
Service	2017 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	2018 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	2019 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)
01 - Rennes	92,9	96,9	96,2
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	83,9	85,4	87,2
03 - Nord de Rennes	84,4	85,8	83,8
04 - Secteur Ouest (nouveau périmètre en 2018)	88,4	91,0	91,4
05 - Cesson-Sévigné	93,2	95,5	92,9
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (nouveau périmètre en 2018)	-	90,6	92,7
08 - Chantepie-Vern	86,5	83,7	89,3
09 - St-Jacques-de-la-Lande	93,5	87,0	97,2
10 - Le Rheu	90,3	91,8	91,4
12 - Brécé, Nouvoitou	81,9	80,0	Intégré dans 02-Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	79,7	73,2	Intégré dans 02-Sud de Rennes
Global Collectivité Eau du Bassin Rennais	88,1%	91,2%	91,7%

NB : L'évolution du rendement sur le service 09-St-Jacques-de-la-lande fait l'objet d'investigations complémentaires de la Collectivité avec le Délégué, non terminées à la date d'édition du présent rapport.

Les rendements étant calculés à partir des volumes consommés par les abonnés, ils comportent une part d'estimation liée aux volumes de l'année qui n'ont pas encore été mesurés par une relève de compteur. Cette part d'estimation peut générer des variations interannuelles qui ne correspondent pas à une évolution des volumes réellement perdus sur le réseau. Afin d'approcher au mieux la valeur du rendement, à compter de 2020, des valeurs consolidées post-relève seront utilisées pour caractériser l'évolution pluriannuelle du rendement.

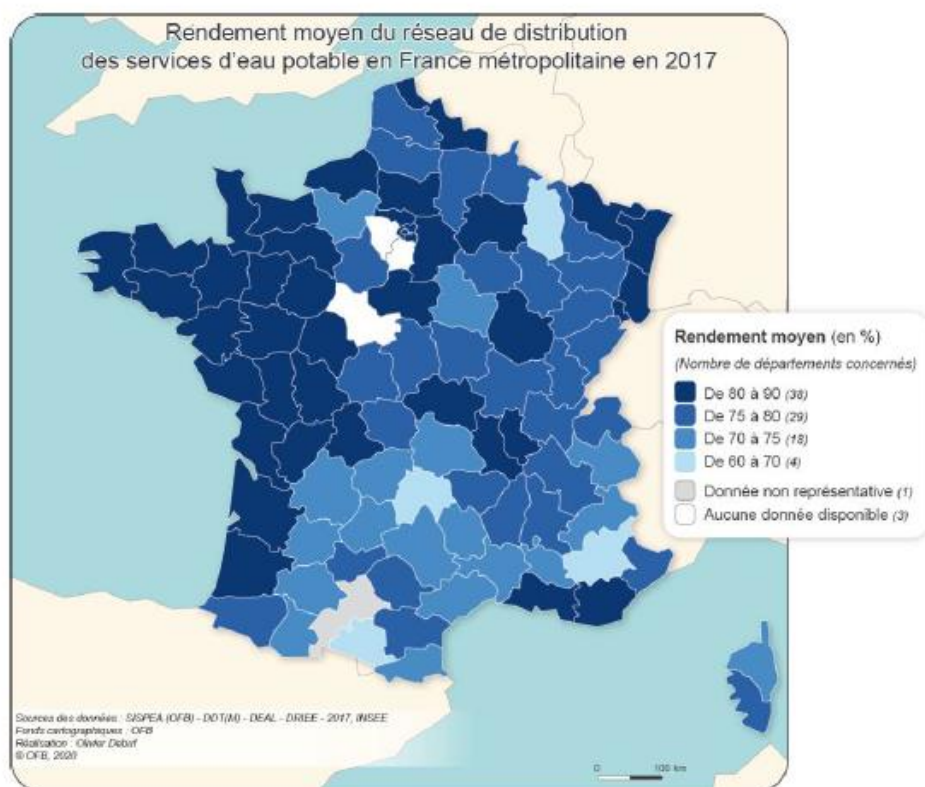
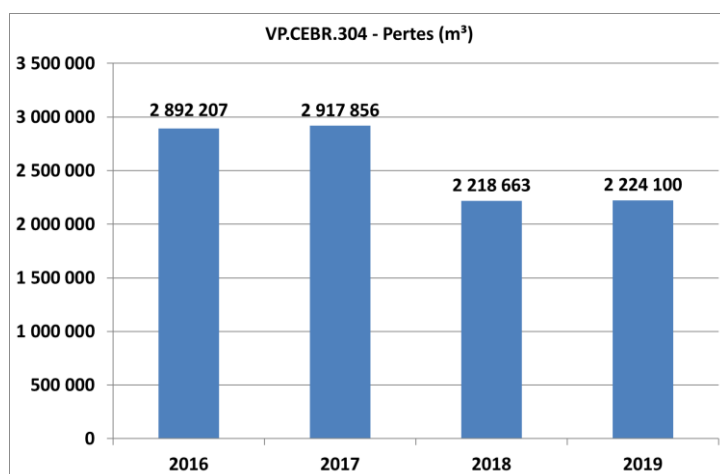


Tableau 11

Service	2018 VP.CEBR.304 - Volume de Pertes (m3)	2019 VP.CEBR.304 - Volume de Pertes (m3)
01 - Rennes	522 365	659 309
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	411 669	420 450
03 - Nord de Rennes	414 067	493 448
04 - Secteur Ouest	362 731	346 401
05 - Cesson-Sévigné	48 885	77 564
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	109 274	83 907
08 - Chantepie-Vern	141 880	85 994
09 - St-Jacques-de-la-Lande	89 352	19 984
10 - Le Rheu	36 118	37 043
12 - Brécé, Nouvoitou	46 323	intégré dans 02 - Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	35 999	intégré dans 02 - Sud de Rennes
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	2 218 663	2 224 100
	Evolution en %	0,2%
	Evolution en nombre	5 437



Pour comparer les pertes d'eau d'un réseau à un autre, en s'affranchissant du linéaire, on utilise l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), qui rapporte le volume de pertes au linéaire du réseau.

L'Office International de l'Eau a défini pour chaque type de réseau, rural, semi-rural ou urbain, des valeurs cibles d'ILP pour un réseau en bon état.

Le caractère rural, semi-urbain ou urbain est déterminé par la densité d'habitants au km de réseau, selon le référentiel utilisé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie pour l'analyse comparative des services.

Tableau 11-1					
Service	2018 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	2019 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	Densité de population (nb habitants/km de réseau)	Type de réseau	Qualification ILP 2019
01 - Rennes	2,7	3,5	448	Urbain	Bon
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	1,8	1,5	88	Rural	Acceptable
03 - Nord de Rennes	1,7	2,0	89	Rural	Acceptable
04 - Secteur Ouest	0,9	0,9	57	Rural	Bon
05 - Cesson-Sévigné	0,9	1,4	121	Semi-urbain	Bon
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,9	0,7	90	Rural	Bon
08 - Chantepie-Vern	2,6	1,7	133	Semi-urbain	Bon
09 - St-Jacques-de-la-Lande	4,1	0,9	224	Urbain	Bon
10 - Le Rheu	1,3	1,3	112	Semi-urbain	Bon
12 - Brécé, Nouvoitou	1,5	intégré dans 02-Sud de Rennes	intégré dans 02-Sud de Rennes	intégré dans 02-Sud de Rennes	
15 - Corps-Nuds	1,5	intégré dans 02-Sud de Rennes	intégré dans 02-Sud de Rennes	intégré dans 02-Sud de Rennes	
Global Collectivité Eau du Bassin Rennais	1,6	1,6	133	Semi-urbain	Bon

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et les volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage (volumes utilisés pour le service, consommations autorisées sans comptage...).

Tableau 12		
Service	2018 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour)	2019 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour)
01 - Rennes	2,8	3,7
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	1,9	1,6
03 - Nord de Rennes	1,7	2,0
04 - Secteur Ouest	1,0	0,9
05 - Cesson-Sévigné	0,9	1,5
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	0,9	0,7
08 - Chantepie-Vern	2,7	1,7
09 - St-Jacques-de-la-Lande	4,5	1,0
10 - Le Rheu	1,3	1,4
12 - Brécé, Nouvoitou	1,5	intégré dans 02-Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	1,5	intégré dans 02-Sud de Rennes
Global Collectivité Eau du Bassin Rennais	1,7	1,6

VI – 7 – 3- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Afin d'améliorer le rendement du réseau, la connaissance de ce patrimoine et la mise en place de programmes pluriannuels de renouvellement sont essentielles. L'obtention d'une note de 120 / 120 pour cet indicateur réglementaire (P103.2) est donc un objectif primordial.

Les 5 points manquants sur le Bassin Rennais sont dus à :

- la localisation des branchements sur le plan des réseaux qui n'est pas connue sur l'intégralité des réseaux. En effet, la localisation systématique n'a été mise en œuvre qu'il y a une dizaine d'années ;
- l'absence de connaissance des dates ou périodes de pose des canalisations pour une partie des conduites posées avant les années 1970.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)	2018	2019
Total Collectivité	115	115

Sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le linéaire de réseau représente 3 750 km en 2019.

Tableau 13		
Service	2018 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2019 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)
01 - Rennes	495	496
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	610	756
03 - Nord de Rennes	683	684
04 - Secteur Ouest	1 056	1 058
05 - Cesson-Sévigné	147	149
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	329	329
08 - Chantepie-Vern	141	141
09 - St-Jacques-de-la-Lande	59	59
10 - Le Rheu	78	79
12 - Brécé, Nouvoitou	86	inclus dans 02 - Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	65	inclus dans 02 - Sud de Rennes
Total	3 750	3 750
	Evolution en %	0,0%
	Evolution en nombre	0,00

Il convient de noter qu'il existe un décalage entre la réception administrative des réseaux au cours de l'année (signature des PV de réceptions) et leurs intégrations officielles dans les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) des exploitants qui disposent d'un délai maximal de 6 mois ; ainsi des réseaux réceptionnés en 2019 seront intégrés dans les SIG en 2020.

Pour les services qui voient leurs linéaires diminués, la diminution s'explique par une mise à jour des plans de récolement notamment l'abandon des doubles conduites (de part et d'autre de certaines voies) à l'occasion des renouvellements du réseau.

VI – 7 – 4- Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (réparations de fuites sur canalisations et accessoires, réparations de fuites sur branchement ayant entraîné une coupure sur le réseau de desserte, y compris les fuites dues à une casse de canalisation par un tiers, qui ne sont pas prises en compte dans les tableaux du chapitre VI-7-2). Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Tableau 14		
Service	2018 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (%)	2019 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (%)
01 - Rennes	1,2	1,4
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	1,1	2,4
03 - Nord de Rennes	1,2	1,6
04 - Secteur Ouest	4,2	3,0
05 - Cesson-Sévigné	1,8	2,4
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	2,1	1,5
08 - Chantepie-Vern	0,9	0,9
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,2	1,5
10 - Le Rheu	2,0	2,0
12 - Brécé, Nouvoitou	2,3	inclus dans 02 - Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	2,8	inclus dans 02 - Sud de Rennes
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	1,7	1,8

VI – 7 – 5- Qualité de service à l’usager

1/ Délai d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Chaque contrat de Délégation de Service Public comporte un engagement du délégataire sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. En 2019 sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ce délai est identique pour tous les services.

Tableau 15

2019 D151.0 - Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	1 jour
--	---------------

2/ Taux de respect du délai d’ouverture des branchements pour les nouveaux Abonnés

Tableau 16		
Service	2018 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	2019 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)
01 - Rennes	modalités de suivi en cours d'ajustement	modalités de suivi en cours d'ajustement
02 - Sud de Rennes	100	100
03 - Nord de Rennes	100	100
04 - Secteur Ouest	84	99
05 - Cesson-Sévigné	modalités de suivi en cours d'ajustement	modalités de suivi en cours d'ajustement
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	modalités de suivi en cours d'ajustement	modalités de suivi en cours d'ajustement
08 - Chantepie-Vern	100	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	100	100
10 - Le Rheu	90	93
12 - Brécé, Nouvoitou	100	inclus dans 02 - Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	100	inclus dans 02 - Sud de Rennes

Pour l'année 2019, les rapports annuels des délégataires font état d'un total de 54 ouvertures de branchements hors délai (engagement hors délai de réalisation des travaux) sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. A noter que les modalités de suivi de cet indicateur ne sont pas nécessairement identiques chez tous les délégataires. Elles sont en cours d'ajustement à la SPL Eau du Bassin Rennais.

3/ Montant des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité

Tableau 17		
Service	2019 VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HTVA)	2019 P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)
01 - Rennes	10 000	0,001
02 - Sud de Rennes (y compris St-Jacques-de-la-lande)	4 005	0,001
03 - Nord de Rennes	843	0,000
04 - Secteur Ouest	5 431	0,002
05 - Cesson-Sévigné	700	0,001
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	1 600	0,002
08 - Chantepie-Vern	1 134	0,001
10 - Le Rheu	809	0,002
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	24 522	0,001

Les montants présentés dans le tableau incluent les contributions des délégataires au Fonds de Solidarité Logement du Département d'Ille-et-Vilaine. La SPL Eau du Bassin Rennais (services 01, 05 et 06) et Saur (services 04 et 10) versent un montant annuel forfaitaire au FSL. Veolia Eau (services 02, 03 et 08) pratique l'abandon de créances en fonction des demandes instruites par le FSL, dans la limite d'un montant annuel forfaitaire calculé sur le nombre d'abonnés.

4/ Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par les délégataires ou directement par la Collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Tableau 18		
Service	2018 P155.1 - Taux de réclamations (nb/1000 ab)	2019 P155.1 - Taux de réclamations (nb/1000 ab)
01 - Rennes	4,5	3,1
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	0,6	0,9
03 - Nord de Rennes	1,1	0,9
04 - Secteur Ouest	0,3	0,4
05 - Cesson-Sévigné	6,9	6,2
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	6,8	5,6
08 - Chantepie-Vern	0,5	0,8
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,4	inclus dans 02 - Sud de Rennes
10 - Le Rheu	0,3	0,0
12 - Brécé, Nouvoitou	0,9	inclus dans 02 - Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	0,7	inclus dans 02 - Sud de Rennes
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	2,8	2,2

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Les taux 2019 correspondent à 461 réclamations écrites (hors prix de l'eau) reçues par les services : 393 reçues par les délégataires et 68 reçues par la Collectivité. Les réclamations reçues directement par la Collectivité sont présentées au chapitre VI-9-1.

A noter que la SPL Eau du Bassin Rennais, qui gère les services 01, 05 et 06 a mis en place une méthodologie d'identification et de qualification des courriers très exhaustive, qui conduit à qualifier de réclamations certains courriers qui ne sont pas considérés comme tels sur d'autres services.

Le nombre de réclamations en 2018 sur les services gérés par la SPL Eau du Bassin Rennais intègre l'impact des difficultés rencontrées par la SPL dans la mise en place de son propre système de facturation en 2017, qui sont résolues depuis.

5/ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part eau et de la part assainissement. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Tableau 19		
Service	2018 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2019 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
01 - Rennes	1,6	1,4
02 - Sud de Rennes (nouveau périmètre en 2019)	0,8	1,4
03 - Nord de Rennes	0,6	0,8
04 - Secteur Ouest	0,9	1,1
05 - Cesson-Sévigné	1,6	0,5
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	2,4	1,7
08 - Chantepie-Vern	0,5	1,2
09 - St-Jacques-de-la-Lande	3,5	intégré dans 02 - Sud de Rennes
10 - Le Rheu	1,1	1,6
12 - Brécé, Nouvoitou	0,8	intégré dans 02 - Sud de Rennes
15 - Corps-Nuds	0,4	intégré dans 02 - Sud de Rennes

Le retard de facturation de la SPL en 2017 pour les services 01, 05 et 06, dû aux difficultés rencontrées dans la mise en place de son propre système de facturation, n'avait pas permis de mettre en œuvre les procédures de relance pour impayés telles qu'elles étaient prévues, ce qui avait conduit en 2018 à une augmentation du taux d'impayés. La mise en œuvre des procédures de relance a permis une diminution des taux d'impayés en 2019.

Les données disponibles ne permettent pas pour l'année 2019 de calculer cet indicateur à l'échelle de la Collectivité.

VI - 8 – Les travaux réalisés et programmés par la Collectivité

VI - 8 - 1 - Les travaux réalisés en 2019

1/ Attribution des premiers marchés programmés

En 2019, la Collectivité a engagé près de 51 études de maîtrise d'œuvre pour un linéaire d'environ 65 km de réseaux identifiés comme travaux programmés suite aux conclusions de l'étude de gestion patrimoniale et au schéma de desserte.

Les 3 premiers marchés de travaux, issus dans l'accord cadre à marchés subséquents contractualisé en 2018, ont été attribués et engagés au cours du 3^{ème} trimestre 2019 représentant un linéaire d'environ 13.5 km.

2/ Les travaux de renouvellement

- **Le renouvellement des canalisations**

L'exigence d'une réalisation de réseaux de qualité se traduit par l'application de prescriptions techniques sur l'ensemble des nouveaux réseaux, tant sur les matériaux demandés (fonte, polyéthylène haute densité - PEHD) que sur les modalités de pose (Charte de Qualité des Réseaux d'eau Potable), que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, des délégataires dans le cadre des contrats de délégation de service public (cas de Rennes, St-Jacques-de-la-Lande et Le-Rheu) ou de tiers (aménageurs).

Selon les services, les travaux de renouvellement du patrimoine (canalisations, compteurs, branchements, équipements du réseau...) sont réalisés majoritairement par l'exploitant (01-Rennes, 09-Saint-Jacques-de-la-Lande, 10-Le-Rheu) ou par la Collectivité (les autres services).

Le renouvellement des canalisations et branchements par la Collectivité intègre des travaux de renouvellement prioritaires, identifiés en concertation avec l'exploitant, et les travaux d'opportunité (renouvellement, amélioration de réseau...) réalisés à l'occasion des projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage.



*Renouvellement d'une conduite en PEHD
125 mm par trancheuse
Tihouit - VC 5- Betton
Décembre 2018*

2019, année de transition pour les travaux de renouvellement

En 2019, les travaux de renouvellement ont connu une forte baisse du linéaire renouvelé avec 27.6 km contre 50 km en 2018, en deçà de l'objectif annuel du taux de renouvellement fixé en 2018, avec 0.74% au lieu 1.25% et 46 km.

Cette baisse s'explique avant tout par le temps nécessaire pour réaliser les études de maitrises (51 études lancées représentant 65 km de réseau) qui permettront de systématiser le recours aux marchés programmés avec des linéaires plus importants.

A cela s'ajoute des travaux reportés ou engagés en 2019 mais réceptionnés en début 2020 pour environ 12 km comme suit :

- 3 km de travaux ont été reportés en 2020 (2.3 km de travaux sur Mordelles en parallèle de l'adduction Lillion Mordelles) et 2021 (650 m du MS 3- L'Hermitage en lien avec Territoire et Développement),
- 9 km de travaux réalisés en majorité sur fin d'année 2019 seront réceptionnés au cours du 1^{er} trimestre 2020 (6.6 km liés aux 3 marchés subséquents sur les 13km, 1,5 km liés au marché à bon de commande, 850 m pour les renouvellements par le délégataire sur le Rheu),

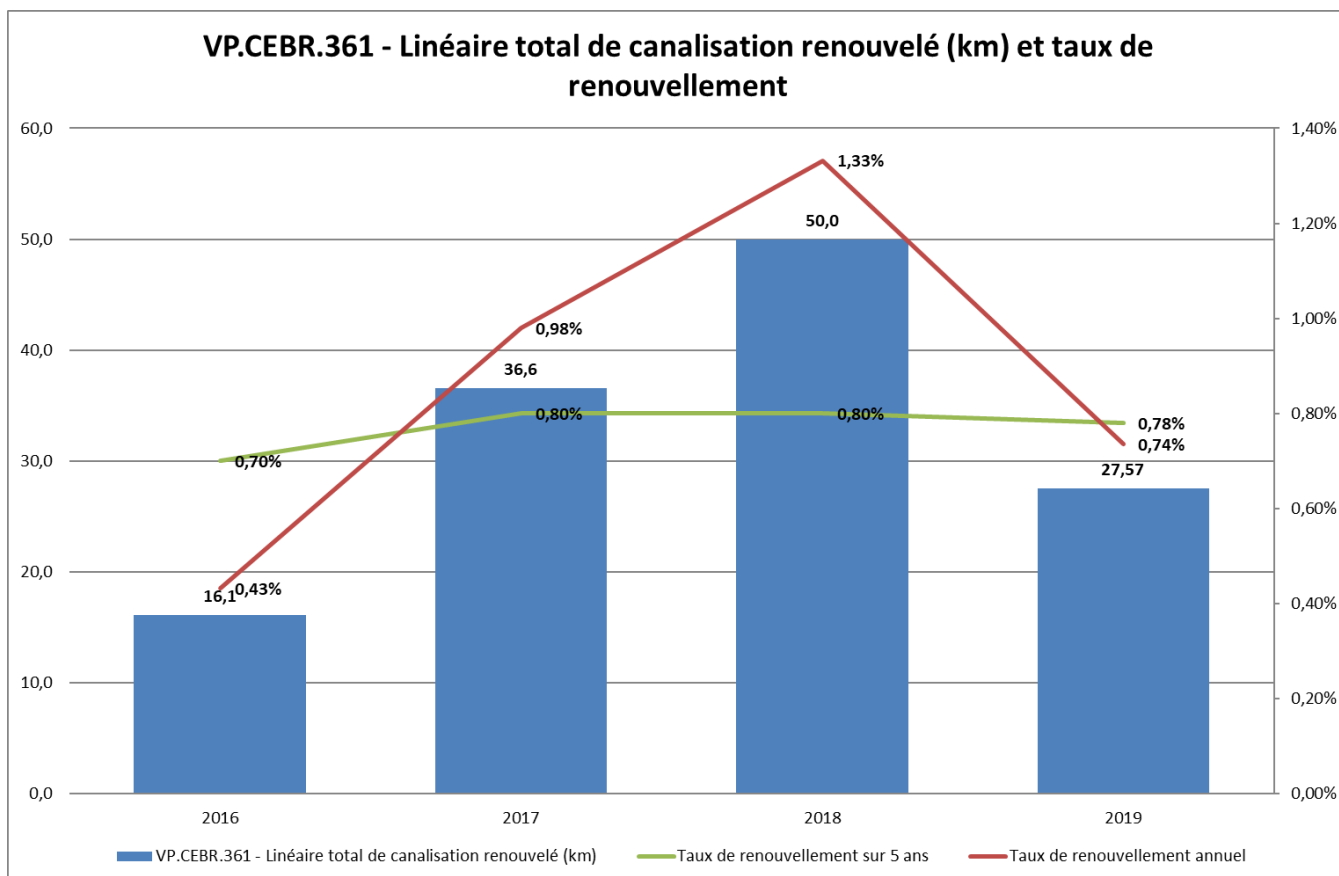
Enfin 9 km de renouvellement liés aux travaux d'opportunités qui étaient envisagés d'être réalisés courant 2019 n'auront en réalité été effectués qu'en 2020.

Ainsi, si l'on prend en compte les 12 km liés au report et au décalage de l'année de réception, le linéaire de renouvellement avoisinerait 39.6 km soit un taux de renouvellement de 1.05% proche de l'objectif que s'est fixée la Collectivité.

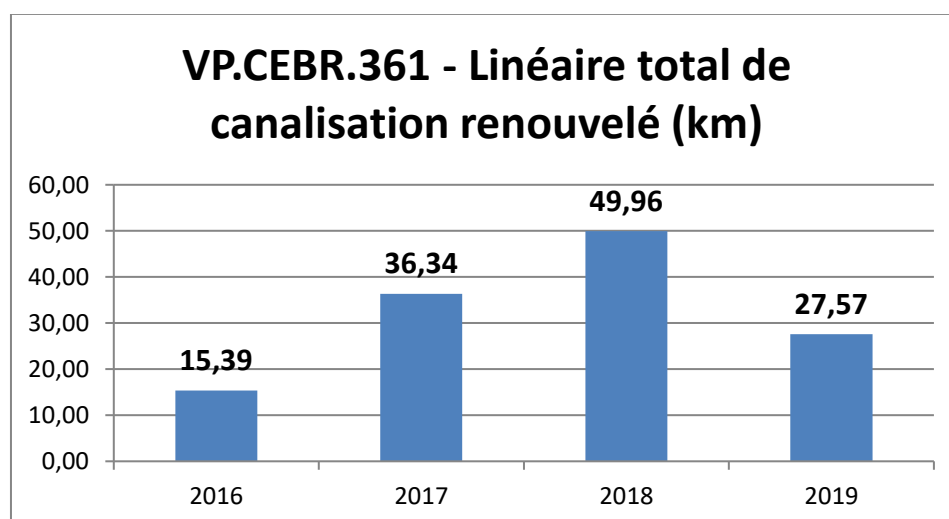
Le bilan 2019 du renouvellement réalisé par les délégataires et la Collectivité est le suivant :

Tableau 20			
Service	2019 VP.CEBR.359 - Linéaire de canalisation renouvelé par le Délégataire (km)	2019 VP.CEBR.360 - Linéaire de canalisation renouvelé par la Collectivité (km)	2019 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)
01 - Rennes	4,1	0,2	4,3
02 - Sud de Rennes	1,0	3,1	4,2
03 - Nord de Rennes	0,0	6,2	6,2
04 - Secteur Ouest	0,0	7,7	7,7
05 - Cesson-Sévigné	0,0	0,2	0,2
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,0	1,6	1,6
08 - Chantepie-Vern	0,0	1,8	1,8
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,3	0,6	0,8
10 - Le Rheu	0,0	0,8	0,8
Total	5,42	22,15	27,57

L'indicateur réglementaire sur le taux moyen de renouvellement des réseaux est quant à lui lissé sur cinq années : le taux moyen du renouvellement du réseau sur 5 ans correspond ainsi au pourcentage du réseau renouvelé sur cette période. Il donne une indication sur le rythme de renouvellement : avec un taux de 1 % par an, la durée nécessaire pour renouveler l'ensemble du réseau est de 100 ans. Le taux sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 0,78 % pour la période 2015-2019 et supérieur à la moyenne nationale (0.61 % - Rapport Eau France-SISPEA 2017 – données 2017).



2019, année de transition entre marchés programmés et marchés d'opportunités. Les perspectives de 2020 (cf § VI-8-2) illustrent la capacité d'un renouvellement annuel moyen voisin de 43km sur les exercices 2018-2019-2020.



Le renouvellement des branchements

Selon le matériau et l'état du branchement, il est procédé soit au renouvellement complet du branchement, soit à son report sur la nouvelle canalisation posée. Lors d'un report, seul le collier de branchement est renouvelé.

Le bilan exhaustif des **branchements en plomb** restant sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais n'est pas finalisé à la date de l'édition du présent rapport.

Sur le service 01-Rennes, l'ensemble des branchements en plomb a été remplacé dans le cadre du renouvellement prévu au contrat de délégation de service public 2005-2015 avec Veolia Eau.

Cependant, suite à la jurisprudence, la Collectivité a intégré au 1^{er} avril 2015 au réseau public d'eau potable des canalisations situées sous les rues privées ouvertes à la circulation et posées à l'époque de leur aménagement sans compteur général en entrée de voie, ce qui n'est plus autorisé actuellement. Les canalisations concernées et les branchements associés sont inscrits prioritairement en renouvellement. La réalisation des travaux nécessite l'établissement préalable de conventions de servitudes avec tous les propriétaires concernés par le passage de la canalisation, ce qui peut être relativement long.

Tableau 22			
Service	2019 VP.CEBR.363 - Nombre de branchements renouvelés par le Délégataire (nombre)	2019 VP.CEBR.364 - Nombre de branchements renouvelés par la Collectivité (nombre)	2019 VP.CEBR.365 - Nombre total de branchements renouvelés (nombre)
01 - Rennes	251	5	256
02 - Sud de Rennes	35	49	84
03 - Nord de Rennes	4	283	287
04 - Secteur Ouest	0	133	133
05 - Cesson-Sévigné	0	0	0
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0	135	135
08 - Chantepie-Vern	0	105	105
09 - St-Jacques-de-la-Lande	57	28	85
10 - Le Rheu	0	15	15
Total	347	753	1 100

L'accessibilité et le renouvellement des compteurs

A l'occasion du renouvellement des branchements, la mise en conformité des compteurs du point de vue de l'accessibilité est réalisée à chaque fois que cela est possible. L'accessibilité des compteurs est nécessaire pour le relevé d'index, mais aussi pour le remplacement de ces compteurs quand ils ont atteint la limite d'âge ou sont bloqués, et pour la réparation des fuites avant compteur qui occasionnent des pertes d'eau pour le service. Les compteurs situés dans les logements ou les garages sont ainsi rendus accessibles autant que possible.

Le **renouvellement des compteurs** est assuré exclusivement par les délégataires. Le nombre de compteurs renouvelé dans l'année pour un service dépend de plusieurs facteurs : taille du parc compteurs et pyramide des âges, limite d'âge fixée par le contrat de délégation de service public, qui peut être plus exigeante que la réglementation (15 ans) ou bénéficier d'une dérogation à l'âge réglementaire (19 ans à Rennes).

Tableau 23		
Service	2019 VP.CEBR.362 - Nombre de compteurs renouvelés par le Délégataire (nombre)	2019 VP.CEBR.427 - Nombre de compteurs rendus accessibles (u)
01 - Rennes	4 428	0
02 - Sud de Rennes	1 956	9
03 - Nord de Rennes	172	16
04 - Secteur Ouest	284	41
05 - Cesson-Sévigné	18	0
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	434	12
08 - Chantepie-Vern	669	44
09 - St-Jacques-de-la-Lande	120	8
10 - Le Rheu	174	2
Total	8 255	132

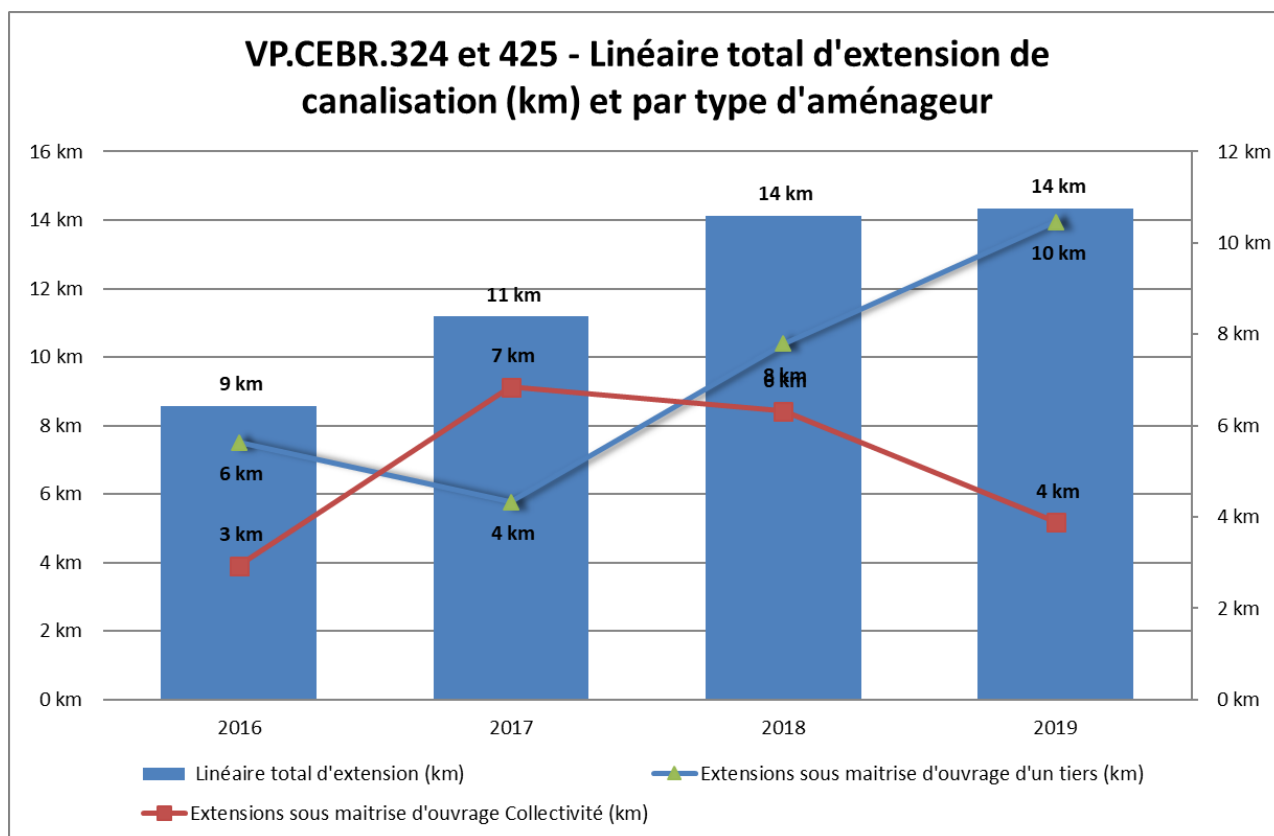
3/ Travaux d'extension des réseaux et réponses aux demandes d'autorisations

Réalisation et accompagnement des travaux d'extension de réseau

Suite au bilan des 3 années de sa maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des réseaux d'eau potable à l'intérieur des nouvelles opérations d'aménagement public, votée par délibération de 2015, la Collectivité a décidé fin 2017 d'abandonner ce principe et de laisser les aménageurs publics et privés assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

Cette décision fait suite, notamment, à l'important travail d'harmonisation et de formalisation des conditions de réalisation des réseaux d'eau potable traduit dans un cahier des prescriptions techniques qui s'impose à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, condition sine qua non à l'acceptation de leurs demandes de rétrocession, dans l'objectif d'une exigence de réalisation de réseau de qualité concourant à la gestion patrimoniale.

Tableau 24			
Service	2019 VP.CEBR.424 - Extensions en linéaire de canalisations - sous maîtrise d'ouvrage Collectivité (km)	2019 VP.CEBR.425 - Extensions en linéaire de canalisations - sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers (km)	2019 VP.CEBR.426 - Linéaire total d'extension (km)
01 - Rennes	0,0	0,0	0,0
02 - Sud de Rennes	1,5	5,7	7,1
03 - Nord de Rennes	0,9	0,2	1,1
04 - Secteur Ouest	0,9	3,2	4,1
05 - Cesson-Sévigné	0,0	1,2	1,2
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,5	0,1	0,6
08 - Chantepie-Vern	0,0	0,1	0,1
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,0	0,0	0,0
10 - Le Rheu	0,2	0,0	0,2
Total	3,89	10,46	14,34



Depuis 2016, 48 km d'extension de réseau ont été réalisées dans le cadre d'opération d'aménagement (ZAC, permis d'aménager)

Réponses aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est sollicité par les services instructeurs (communes ou Rennes Métropole) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à des travaux de construction, extension, ou changement de destination des bâtiments.

L'année 2019 a connu une stabilisation du nombre d'instructions d'autorisations d'urbanisme par la Collectivité.

Fin 2019, la Collectivité a poursuivi les démarches de simplification d'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme en se rapprochant du service Droits des Sols de Rennes Métropole pour optimiser la pré-instruction par les instructeurs ; l'effet escompté de cette simplification ne sera visible qu'en 2020.

La couche de réseau Eau Potable a été mise à disposition des instructeurs d'urbanismes de Rennes Métropole sur le géoportail de Rennes Métropole. Une formation sur l'instruction AEP a été dispensée par la CEBR.

Désormais les instructeurs consultent la CEBR uniquement sur des projets spécifiques (Immeubles, Permis d'aménager, absence de réseau avec nécessité d'extension de réseau). La CEBR peut émettre désormais son avis directement sur le logicielle "Droits De Cités " de Rennes Métropole.

En 2020, la CEBR poursuivra l'optimisation des instructions des autorisations d'urbanisme avec les 3 communes de Rennes Métropole (BRUZ, SAINT GREGOIRE, CESSON) qui n'ont pas confié cette mission à Rennes métropole ainsi que pour les communes Hors Rennes Métropole.

Les instructions d'Autorisations d'Urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017	2018	2019
Certificat Urbanisme	96	119	170	180	165
Division Parcellaire	59	146	159	180	134
Permis d'Aménager	32	31	29	49	68
Permis de Construire	217	426	568	523	544
Total	404	722	926	930	911

Dès le stade du certificat d'urbanisme, de la division parcellaire ou du permis d'aménager, la Collectivité est amenée à étudier la desserte en eau des projets, et à formuler ses prescriptions, qui sont, le cas échéant, repris dans les arrêtés. Les demandeurs sont ainsi informés en amont, de l'éventuelle nécessité d'une extension de réseau, et dans les cas prévus par le Code de l'Urbanisme, de la participation financière aux travaux qui leur incombera (extensions inférieures à 100 mètres et ne desservant in fine qu'un seul demandeur, ou les extensions constituant des équipements propres ou exceptionnels à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal).

Les extensions de réseaux issues de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017	2018	2019
Extension avec participation financière du demandeur	29	34	29	6	8
Extension financée par la Collectivité	3	5	0	0	0
Total	32	39	29	6	8

VI - 8- 2 - Les travaux programmés en 2020

En 2020, La Collectivité poursuit la dynamique de mise en concurrence des travaux de renouvellement par l'attribution de 7 nouveaux marchés subséquents représentant 32.6 km de réseau et projette d'en attribuer 2 autres supplémentaires en fin d'année soit 12.6 km qui porterait ainsi le linéaire à 45.2 km

En 2020, Les travaux de renouvellement programmés et d'opportunité en 2012 sont évalués à 52 km (1.4 % de taux de renouvellement sur la base de 3 750 km de réseau 2019) :

- 7.5 km sur Rennes, Vern sur Seiche et Le Rheu, réalisés sous maîtrise d'ouvrage des délégataires et intégrés dans l'économie des contrats de DSP, selon la répartition suivante :

Service	Linéaire de canalisation à renouveler en 2020 par les délégataires (km)
01 - Rennes	4,6
09- St Jacques (fin contrat Véolia)	0.6
08-Chantepie-Vern	0.9
10 - Le Rheu	1.4
Total	7.5

- 28.3 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant aux travaux programmés dont :
- 6.6 km liés à la réception des 3 marchés programmés réalisés en majeure partie sur 2019,
- 21.7 km liés à l'attribution 7 marchés subséquents seront réalisés et réceptionnés en 2020 ; les 10.9 km restant seront réalisés en partie sur 2020 et 2021 .
- 2.3 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité en parallèle du renouvellement de la conduite d'adduction Lillion-Mordelles.
- 14.0 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant aux travaux d'opportunité en cours enregistrés entre 2018 et 2020 (renouvellement, amélioration de réseau...) en réponse aux projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage, auxquels s'ajouteront les travaux qui seront programmés après l'édition du présent rapport.



*Travaux de renouvellement
d'une canalisation d'eau potable
Rue Champion de Cissé - Rennes
Décembre 2018*

VI - 9 – Assistance à l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Depuis le 1er janvier 2015, Rennes Métropole est compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Au vu du lien de la DECI avec le réseau d'eau potable, Rennes Métropole a confié à la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dans le cadre d'une convention, une mission d'assistance pour la gestion des 4 111 Points d'Eau Incendie (hydrants, réserves et puisards métropolitains). Après révision de la convention, la Collectivité Eau du Bassin Rennais réalise les travaux et prestations DECI et elle refacture à Rennes Métropole ; Son rôle s'étend à la gestion des Points d'Eau Naturels Aménagés et réserves qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable ; enfin elle assure la conduite d'opération pour la création de réserves incendie.

En 2019, la prestation de contrôle, maintenance et travaux a été réalisée sur les 43 communes de Rennes Métropole par la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais (SPL) via un marché In House entre Rennes Métropole et la SPL dont Rennes Métropole est actionnaire, et sur Rennes par la SPL dans le cadre du contrat de DSP distribution Rennes dont Rennes Métropole est co-signataire.

La CEBR est également en assistance DECI pour 3 communes hors de Rennes Métropole : Melesse, Talensac et Bréal- sous-Montfort par le biais d'une convention.

VI - 9 - 1 - Suivi des prestations de contrôle réglementaire des poteaux incendie publics et privés

1 312 contrôles hydrauliques réglementaires sur les poteaux incendie publics ont été réalisés par la SPL en 2019, grâce à la mise en place d'une organisation et de moyens humains et techniques (matériel de contrôle, GMAO, fiche de contrôle PI sur téléphone des agents, gestion des circuits de visite des PI...).

De plus, la Collectivité assure le suivi de la bonne réalisation des contrôles hydrauliques des poteaux incendie privés qui doivent être réalisés annuellement par leur propriétaire.

VI - 9 - 2 - Suivi de la résorption des non conformités par des opérations de travaux et de maintenance

Un important travail entre la SPL Eau du Bassin Rennais et la Collectivité a permis de diminuer significativement depuis 2015 le taux de Points d'Eau Incendie (PEI) indisponibles : de 7,38% en 2015, le nombre de PEI indisponibles est passé à 1,85% en 2019. En 2019 l'accent a été mis sur la création de poteaux incendie qui intervient en majorité pour rendre conforme la DECI d'un projet de construction d'un pétitionnaire ou lorsque des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont une opportunité d'améliorer la DECI d'un secteur.

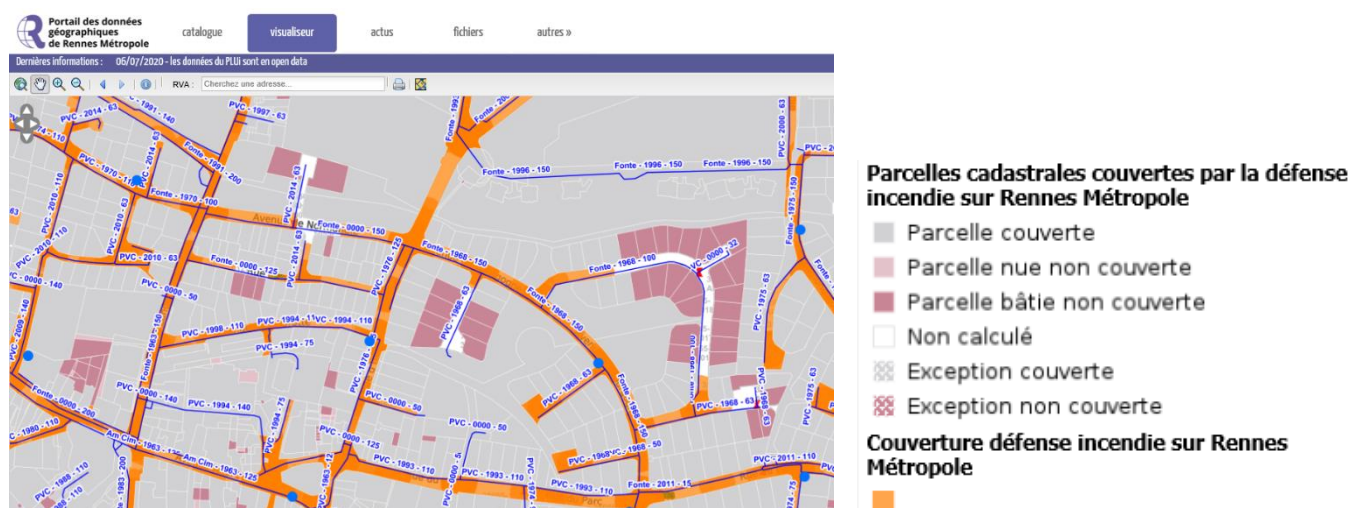
Concernant les puisards localisés en secteur rural, les critères pour les considérer comme des PEI ont été définis dans le cadre du Groupe de Travail sur le Règlement Départemental DECI auquel la Collectivité a participé. Une campagne de validation des puisards en tant que PEI est poursuivie en 2019 et 2020 par la Collectivité en lien avec le SDIS 35 sur le territoire de Rennes Métropole, Melesse, Talensac et Bréal-sous-Montfort.

VI - 9 - 3 - Contrôle de la couverture hydraulique lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme et lors de la création de nouvelles zones via des Schémas de Secours Incendie réalisés par les aménageurs

Au second semestre 2019, la couche de couverture DECI a été mise à disposition des instructeurs d'urbanismes de Rennes Métropole sur le géoportail de Rennes Métropole. Une formation sur l'instruction de la DECI a été dispensée par la Collectivité. Ainsi, désormais les instructeurs consultent la Collectivité uniquement sur des projets spécifiques (Immeubles à partir de 5 niveaux (4 étages), Établissement Recevant du Public, artisanat-industriel, permis d'aménager) et quand ils constatent une absence de DECI. La Collectivité peut émettre désormais son avis directement sur le logicielle "Droits De Cités " de Rennes Métropole.

En 2020, la Collectivité poursuivra l'optimisation des instructions des autorisations d'urbanisme avec les 3 communes de Rennes Métropole (BRUZ, SAINT GREGOIRE, CESSON) qui n'ont pas confié cette mission à Rennes métropole.

Des Schémas de Secours Incendie (SSI) sont également réalisés par les aménageurs sur Rennes pour



les nouvelles zones telles que ZAC, lotissement. Cette procédure se met progressivement en place sur l'ensemble de Rennes Métropole. Sur ces zones, la création des poteaux incendie est à la charge de l'aménageur.

Portail SIG de Rennes Métropole avec la couche de couverture DECI et Visualisation des parcelles couvertes en DECI

Droits de Cités instruction 4.3.0

Application Dossiers Sélection avancée Saisie en masse Paramétrage Modules externes Aide

BETTON 22 Rue de la Forge Déposé le 30/06/2020 Complet le 30/06/2020

PC 35024 20 M0029 (PCMI) Madame LABOUR Céline

Services consultés

Ajouter Demander Relancer le service

Demands de consultations, et consultations traitées

Cac	Code	Service	Date demande	Date Relance 1	Date relance 2	Date limite	Avis	Type d'a
I	CEB...	Collectivité Eau du Bassin Rennais - Incendie	28/07/2020				Favorable ...	
I	CEB...	Collectivité Eau du Bassin Rennais - Eau Potable	28/07/2020				Favorable	

Saisie d'une consultation de service

Demande de la collectivité

Service Collectivité Eau du Bassin Rennais - Incendie Délai

Complément nom service

Cadre Date de demande 28/07/2020 Limite

Relance Réitérée le Réception de l'avis

Observations

Réponse du service consulté

Réception de la demande 31/07/2020 Réponse 06/08/2020

Nature d'avis Favorable et prescriptions Type d'avis

Observations avis du 06/08 imprimé MS

Modèle de réponse AA_Formulaire_DECI.dotx

Valider Annuler

Accès au logiciel Droits de Cités pour délivrer les avis DECI

Nature de l'indicateur	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de PEI hors les 128 puisards	3851	3925	3912	3951	3989
Taux de contrôle de l'ensemble des poteaux sur 3 ans	57 %	96 %	103 %	122 %	109 %
Nombre des points d'eau indisponibles	209	107	77	71	74
Nombre de poteaux renouvelés	73	57	101	75	26
Taux de renouvellement des poteaux incendie	1.92 %	1.47 %	2.61 %	1.9 %	0.66 %
Nombre de poteaux nouvellement installés (hors ZAC et lotissement)	11	18	11	7	34
Nombre d'avis sur demandes d'autorisation urbanisme	384	665	816	826	833
Nombre d'avis défavorables	5	26	66	31	56